Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 10 (1902)
Heft: 9

Artikel: La Harpe, Alexandre et Bonaparte
Autor: Mottaz, Eug.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-11610

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

10me année. N° 9. Septembre 1902.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

LA HARPE, ALEXANDRE & BONAPARTE

(Suite et fin.)

Si Frédéric-César de la Harpe songeait beaucoup à la France dans ses entretiens avec le tsar Alexandre, il n'oubliait pas non plus son pays, toujours profondément déchiré par les querelles des partis. Depuis le 7 janvier 1800, les fédéralistes avaient repris quelque espoir et au moment où La Harpe se trouvait à St-Pétersbourg, ils crurent même toucher définitivement au but de leurs efforts puisque leur personnalité la plus illustre, Aloïs Reding, venait d'être appelée à la charge de landammann de la Suisse.

Cela seul aurait suffi pour provoquer le plus grand mécontentement chez l'ancien chef du parti unitaire. Ce qui l'inquiétait le plus, cependant, c'était la sympathie que le Premier Consul montrait à chaque instant, non pour le retour à l'ancienne Confédération comme l'eût désiré Aloïs Reding, mais au moins pour l'autonomie des cantons.

Tout en cherchant à provoquer une amitié étroite entre Bonaparte et Alexandre, La Harpe voulut pousser ce dernier à intervenir auprès du Premier Consul pour qu'il usât de son influence toute-puissante en Suisse en faveur d'une constitution garantissant le maintien de l'unité. C'est dans ce but qu'il présenta au tsar, le 21 novembre 1801, un long rapport dont M. Dunant a donné des extraits dans son

grand ouvrage sur les *Relations diplomatiques de la France et de la République helvétique.*

La Harpe se demandait d'abord dans ce mémoire s'il était avantageux de rétablir en Suisse l'ancien régime. La réponse pour lui n'était pas douteuse. Il montrait du reste que malgré les secrètes sympathies que la France semblait avoir pour cette forme de gouvernement, elle ne convenait pas du tout à ses intérêts. Il fallait au contraire à l'est de la République un Etat « robuste » et capable de défendre les cinquante lieues de sa frontière qui étaient couvertes par l'Helvétie.

« Le rétablissement de l'ancien régime convient au contraire éminemment à l'Autriche, disait ensuite La Harpe :

1. Parce que l'impuissance d'un tel gouvernement, la laissant sans inquiétude pour le Tyrol, lui permettra d'en retirer toutes ses troupes en temps de guerre et de les porter ailleurs.

2. Parce qu'elle est assurée d'un dévouement aveugle de la part de tous les membres de l'ancienne Confédération qui voient en elle leur messie.

3. Parce que si elle voulait un jour faire valoir d'anciennes prétentions sur l'Italie, il lui serait facile, par ses créatures, d'occuper bien vite les cantons des montagnes qui sont la citadelle de cette partie de l'Europe.

Les liaisons de l'Angleterre avec l'Autriche, son alliée naturelle sur le continent, font désirer à la première de procurer à celle-ci de nouvelles ressources pour l'avenir : et tels sont sans doute les motifs du vif intérêt qu'elle prend à la restauration des anciens gouvernements.»

Donnera-t-on à l'Helvétie un régime fédératif ? demandait ensuite La Harpe. Voici quelle était sa réponse : Le fédéralisme a, pour les puissances voisines comme pour les autres,

les mêmes inconvénients déjà énumérés plus haut. La faiblesse en sera le premier résultat et amènera une désorganisation qui se terminera par le démembrement de l'Helvétie.

La troisième alternative, l'unité, était seule préconisée par La Harpe.

« L'unité d'une république régie par un gouvernement central et fort, disait-il, est donc le seul ordre de choses convenable à l'Helvétie pour remplir le rôle auquel sa position l'appelle, et le seul aussi qui puisse inspirer aux gouvernements étrangers assez de confiance pour les décider à le reconnaître.

» Pour amener ces résultats, il faudrait :

1. Amalgamer les diverses peuplades de ce pays et fondre leurs territoires, de manière à effacer les divisions qui faisaient des anciens cantons autant de petits Etats rivaux, pour ne pas dire ennemis.

2. Il faudrait ensuite donner au peuple une constitution qui lui assurât au moins les bienfaits de la liberté civile... Il faudrait enfin que le gouvernement fût très fort et pût agir avec promptitude et énergie sans être entraîné... »

Pour constituer, et surtout pour maintenir en Suisse un gouvernement tel que le désirait La Harpe,celui-ci estimait qu'il fallait le concours des puissances étrangères. Lesquelles voudraient bien s'intéresser à cette question ? L'Angleterre? Elle ne considérait que son commerce ou les intérêts de l'Autriche, son alliée. L'Autriche ? elle ne désirait que le retour au pouvoir de l'oligarchie et du catholicisme. On avait espéré pendant quelque temps que la Prusse s'intéresserait au sort de l'Helvétie. Les événements n'avaient pas justifié cette attente.

La Harpe parlait ensuite de la France.

« Nous avons eu et nous avons encore beaucoup à nous

plaindre de la France. Comme membre du gouvernement de ma patrie, et comme simple citoyen, je n'ai point à me louer de ses gouvernants ; mais ma profession de foi comme politique n'a point changé à cet égard, et en qualité d'Helvétien je ne puis voir dans la France, quelle que soit la forme de son gouvernement, qu'une alliée nécessaire à ma nation. J'aime du moins à me persuader qu'elle remplira ses engagements anciens et modernes auxquels elle est tenue en faveur du peuple ; et quoi qu'on ait cherché à faire naître dans l'âme du Premier Consul des préventions contre nous, on me persuadera difficilement que cet illustre citoyen que nous regardions comme le futur Timoléon de la France, veuille sérieusement devenir l'auxiliaire de nos patriciens et de ces fanatiques et grossiers montagnards, ennemis de toutes idées libérales qui nous préparent déjà le rétablissement des anciens abus. »

Quoique éloignée de la Suisse, la Russie, suivant La Harpe, avait intérêt à la voir se reconstituer. Il s'adressait donc à la personne d'Alexandre pour lui demander de s'occuper de son pays. « Qu'il serait heureux, disait-il, si Votre Majesté impériale pouvait s'entendre à son sujet avec le Premier Consul ! »

« Il me semble d'abord qu'il serait possible d'autoriser nos ministres respectifs à écouter les propositions des agents helvétiques et entrer en négociations avec eux, soit en Helvétie, soit ailleurs. Dans le cours des négociations, on conviendrait des bases d'une charte constitutionnelle réunissant les avantages indiqués plus haut. Cette charte serait proposée à l'acceptation du peuple réuni en assemblées primaires, et il ne la refuserait pas, après tout ce qu'il a souffert. Pour prévenir enfin de nouvelles secousses, qu'amènerait certainement le triomphe exclusif d'un parti, il serait essentiel d'exclure des places du gouvernement, pendant plusieurs années, les hommes les plus marquants dans chaque parti. »

La Harpe parlait plus haut « d'agents helvétiques » qui devraient se mettre en relation avec des représentants d'autres puissances. Quels pourraient être ces agents ? Qui serait autorisé à parler au nom de la nation suisse ? Aux yeux de La Harpe, ils ne pouvaient être ni des patriciens qui ne représentaient que quelques centaines de familles, ni des membres des autorités qui exerçaient provisoirement le pouvoir depuis le 7 janvier 1800. Il estimait que les ex-directeurs pouvaientseuls être les interprètes de la nation suisse, puisque le Directoire était le seul gouvernement qui eût été nommé par les représentants légitimes du peuple agissant en conformité d'une constitution.

« Le gouvernement constitutionnel tombé en Suisse en janvier 1800, disait-il, existe encore virtuellement par le décret constitutionnel qui lui donna la vie et qui n'a point été révoqué par la nation. Pour le remettre en activité, il faudrait simplement faire cesser les obstacles qui avaient interrompu l'exercice de ses fonctions et rappeler à leur poste les citoyens auxquels il était confié. »

Les trois membres du Directoire destitués par les Conseils le 7 janvier 1800, La Harpe, Secrétan et Oberlin, avaient rédigé une protestation après cet événement. Elle fut jointe au mémoire présenté à Alexandre Ier.

« Je ne saurais faire un meilleur usage de cette pièce, disait La Harpe, qu'en déclarant à V. M. I. que mes deux collègues et moi, qui formions au 7 janvier la majorité constitutionnelle du seul pouvoir exécutif légitime existant en Helvétie, concourrions volontiers avec sa minorité, à éclairer les résultats salutaires du concert qui pourrait s'établir entre elle et le Premier Consul de la République française. »

Ces trois hommes s'empresseraient ensuite de rentrer dans la classe des simples citoyens. La Harpe s'en portait garant pour ses deux collègues et joignait à son mémoire

une copie de la résignation qu'il avait écrite au mois de juin et déposée en mains sûres pour le moment où la Suisse rentrerait en possession de ses droits.

* * *

On retrouve dans le mémoire dont il vient d'être parlé tout l'attachement de La Harpe à l'œuvre constitutionnelle de 1798, toute son aversion bien connue pour l'oligarchie et le parti unitaire modéré. On y trouve aussi une méconnaissance remarquable des conséquences habituelles des événements politiques, de ceux mêmes qui ne peuvent pas complètement se légitimer en droit. Ne fallait-il pas une confiance aveugle dans la supériorité de l'ancien Directoire helvétique pour croire que deux ans après sa chute, on allait le sortir de sa tombe pour en faire de nouveau l'arbitre des destinées de la République ? Malgré l'énergie et le patriotisme de quelques-uns de ses membres, ce gouvernement rappelait aussi une époque trop malheureuse à de multiples égards pour que l'on pût songer à le remettre, même provisoirement, au pouvoir et à lui confier l'œuvre capitale de la réorganisation constitutionnelle du pays.

Quel accueil Alexandre Ier fit-il au long mémoire de Frédéric-César de la Harpe ? C'est ce que sa correspondance avec le Premier Consul permet de connaître dans une certaine mesure.

Voici à ce sujet un extrait de la lettre adressée par le tsar à Bonaparte le 17 décembre 1801.

« ...Je dois encore vous entretenir confidentiellement d'un objet qui n'a aucun rapport direct entre nous : c'est de la Suisse.

» Sans admettre tous les raisonnements du Mémoire ci-joint qui m'a été communiqué confidentiellement aussi, son contenu a dû me frapper. Il me vient d'un homme dont les

principes me sont connus depuis longtemps et qui ne peut être suspect à la France puisqu'il y a placé sa fortune et établi son domicile. Comme lui, Citoyen Premier Consul, je pense que celui-là pourrait le mieux venir à bout de l'anarchie en Suisse, qui l'a comprimée avec tant de gloire dans sa patrie. Le bon peuple de ce pays mérite bien qu'on le soustraye à la domination des factions dont l'exemple est si pernicieux. Relativement aux moyens, je ne doute pas que vous ne vous décidiez à n'employer que ceux qui peuvent être agréables aux Suisses et aux puissances amies de la paix. Le désir de ces dernières s'accorde avec l'intérêt de la France qui exige, à mon avis, que le pays intermédiaire et dépendant en quelque manière d'elle par sa position et par ses relations acquière plus de considération.

» Quoi qu'il en puisse être, je désirerais savoir, citoyen Premier Consul, votre opinion à ce sujet. Il serait sans doute digne de vous qui venez d'ajouter un nouveau lustre à votre gloire en rendant la France à la paix, de contribuer aussi à l'établissement d'un ordre de choses qui assurerait le bonheur d'un pays voisin... »

Comme on a pu le voir, le tsar Alexandre laissait de côté dans sa lettre les moyens préconisés par son ancien précepteur et se bornait à recommander la Suisse à la bienveillance et à l'intérêt bien entendu de Bonaparte. Le mémoire de Frédéric-César de la Harpe avait donc pour conséquence d'amener son destinataire à s'occuper de notre pays et à intervenir en sa faveur auprès de celui qui était, depuis quelque temps, l'arbitre de l'Occident. Ce résultat ne manquait pas d'importance et ce fut là la première des nombreuses manifestations de la volonté d'Alexandre en faveur d'une solution favorable de la situation, non seulement pour ceux qui désiraient la paix intérieure mais aussi pour les nombreux citoyens qui demandaient le respect des principes de liberté et d'égalité.

La lettre du tsar arriva sans doute à Paris au moment même où le chef du nouveau gouvernement fédéraliste, Aloïs Reding, s'y trouvait de son côté et où le Premier Consul s'occupait activement des affaires de la Suisse dans un sens favorable aux principes des partisans de l'unitarisme modéré. Il put donc bientôt donner à Alexandre des renseignements de nature à le satisfaire dans une certaine mesure. Il le fit par la lettre suivante, datée du 27 pluviose an X. (16 février 1802).

« J'ai reçu la lettre de Votre Majesté du 5 (15) décembre dernier. Le tendre intérêt que V. M. prend aux affaires de l'Helvétie est tout à fait digne du caractère paternel que V. M. déploie dans le gouvernement de ses Etats et qui la fait bénir de ses peuples. J'ai un plaisir tout particulier à faire connaître à V. M. ce que j'ai pu faire pour tâcher de ramener la tranquillité chez cette bonne nation. M. Reding, qui paraît jouir d'un grand crédit parmi ses compatriotes, est venu à Paris ; je lui ai conseillé d'user de toute son influence pour concilier les différents partis, étouffer toutes les haines afin de retrouver leur esprit national. Un Sénat composé des hommes les plus éclairés et les plus probes de toutes les factions, s'occupe de l'organisation définitive de l'Helvétie, et je suis dans l'espérance que sous peu de mois la nation se trouvera réorganisée et tout à fait digne de reprendre sa place parmi les nations indépendantes. Je joins ici la note des individus qui composent le Sénat, ainsi que les différents articles qui m'ont paru convenir et devoir être mis à exécution. Les troupes françaises évacueront l'Helvétie dès l'instant que le Sénat croira pouvoir s'en passer, afin d'éviter le retour de l'anarchie et du désordre. Je lui ai fait témoigner publiquement que je n'étais animé que du désir du bien-être de l'Helvétie, et que la France ne regarderait à aucun sacrifice pour la reconstituer avec le plus de dignité possible... »

Que Bonaparte s'intéressât aux affaires de la Suisse, personne n'en pouvait douter à cette époque, Alexandre pas plus que tout autre. L'élaboration à Paris de la Constitution de la Malmaison n'était pas un secret. Ce que le tsar pouvait, à la rigueur, ignorer plus ou moins complètement, c'était le but que le Premier Consul désirait atteindre, aussi la lettre qui vient d'être citée était-elle de nature à satisfaire son destinataire. Plus tard, à la fin de l'été de la même année, le même souverain apprit encore avec la plus grande satisfaction que l'une des promesses faites au Sénat d'Aloïs Reding venait d'être exécutée ; les troupes françaises quittaient la Suisse. Il manifesta son « sensible plaisir » par une nouvelle lettre qui croisa en route la suivante que lui adressait Bonaparte :

St-Cloud, 27 vendémiaire an XI
(19 octobre 1802).

« Votre Majesté a paru, dans le temps, s'intéresser au sort des Suisses. J'avais fait évacuer leur territoire par les troupes françaises pour les laisser jouir de leur indépendance. Mais ils se sont mis de nouveau en révolution, et j'ai été contraint, pour arrêter les troubles de la guerre civile, d'intervenir dans leurs différends. Au reste, quelque chose que l'on puisse dire, Votre Majesté peut rester persuadée que l'indépendance et le territoire de cette petite république seront maintenus dans leur intégrité. »

Il semble que cette lettre ait donné des craintes à Alexandre Ier pour le sort de notre pays. Il s'empressa de les manifester par sa lettre du 14 novembre 1802 dont voici une partie :

« Pour ce qui regarde les affaires de la Suisse, je ne vous cacherai pas que j'y prends un intérêt particulier. Quelque malheureuse que soit la situation où les différentes factions ont réduit ce pays, cependant je crois qu'il faut laisser à la

majorité de la nation suisse la liberté de choisir la forme de son gouvernement ainsi que le soin de l'établir, et j'accepte avec plaisir les nouvelles assurances que vous me donnez pour l'indépendance de cette république et l'intégrité de son territoire. »

On sait de quelle manière le Premier Consul respecta le désir du tsar Alexandre. Il dicta irrévocablement les principes qui allaient être à la base de l'organisation nouvelle de la Suisse et l'Acte de médiation fut élaboré sous ses yeux et d'après ses instructions.

Frédéric-César de la Harpe n'en rendit pas moins à la Suisse un grand service quand il plaida sa cause, en 1801, à la cour de St-Pétersbourg. Alexandre Ier se souvint des idées émises par notre compatriote et il les défendit dans plusieurs circonstances importantes, non seulement auprès du gouvernement de Paris, mais aussi dans les conseils de l'Europe.

On me permettra d'en citer ici un exemple.

L'amitié d'Alexandre pour Bonaparte disparut complètement en 1804, à l'époque de la conjuration de Georges Cadoudal et la mort du duc d'Enghien qui en fut la conséquence néfaste. Le tsar envoya alors à Londres un membre du « parti des jeunes », Novosiltzow, afin d'obtenir l'appui de l'Angleterre pour intervenir en France et placer à la tête de ce pays un homme qui inspirât quelque confiance à l'Europe. Il donna à son représentant diplomatique des instructions sévères dont un alinéa concerne notre pays et montre le précieux intérêt que le tsar lui conservait.

« L'existence politique de la Suisse intéresse essentiellement aussi la sûreté de l'Europe, lit-on dans ces instructions. Il est nécessaire d'arrondir autant que possible et d'affermir ce pays dans sa position et je crois qu'il faut y établir un gouvernement calqué sur les localités et sur la

volonté des habitants qui, sans retomber dans les inconvénients de leur ancien régime, soit assez fort pour profiter des moyens que la Suisse possède et faire respecter sa neutralité. » [1]

C'était bien là, dans ses grandes lignes, la thèse que Frédéric-César de la Harpe avait plaidée avec tant de chaleur et de persévérance et il semble que l'on doive retrouver son nom au bas des instructions données à Novosiltzow, à côté de ceux d'Alexandre et du prince Adam Czartoryski.

Eug. Mottaz.

DE BIENNE A GENÈVE
A TRAVERS LE PAYS DE VAUD

Récit d'une excursion faite en 1747.

Le lundi 22 mai de cette année-là, deux jeunes gens, deux amis dont les âges réunis n'auraient pas atteint quarante printemps, partaient d'un village situé non loin de Bienne et entreprenaient un petit voyage dans les contrées connues alors sous le nom de Pays de Vaud et à Genève. C'est au journal écrit par l'un de ces jeunes gens que nous empruntons des détails dont l'intérêt principal gît dans la comparaison entre le présent et le passé, et dans la constatation de ce qui est demeuré sans aucun changement.

* * *

De Morat, leur première étape, les deux amis gagnent Payerne, non pas toutefois sans avoir contemplé avec quelque attendrissement, à « un coup de fusil de Morat, la maisonnette des Bourguignons où se trouve encore un nombre

[1] *Mémoires du prince Adam Czartoryski,* II. 30.